

Ville de Beauharnois

4^e séance du conseil municipal

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 23 janvier 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Beauharnois tenue le 23 janvier 2020 à la salle du conseil municipal située au 660, rue Ellice à Beauharnois sous la présidence du maire, Monsieur Bruno Tremblay.

Sont présents :

Madame Jocelyne Rajotte, conseillère du district n°1 – des Îles de la Paix

Madame Roxanne Poissant, conseillère du district n°2 – de la Beauce

Monsieur Richard Dubuc, conseiller du district n°4 – Saint-Louis

Madame Linda Toulouse, conseillère du district n°6 – de la Pointe-du-Buisson

Est absent :

Monsieur Alain Savard, conseiller du district n°5 – Parc industriel

Sont également présentes :

Me Karen Loko, greffière

Madame Vanessa Robidoux, trésorière adjointe

1. Ouverture de la séance

1.1 2020-01-028 Ouverture de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

APPUYÉ PAR Madame Linda Toulouse

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance extraordinaire du conseil municipal soit ouverte. Il est 7h31.

Adoptée.

1.2 Constatation du quorum

Monsieur le maire, Bruno Tremblay, constate que le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Constatation du quorum
 - 1.3 Adoption de l'ordre du jour

- 2. Règlements**
 - 2.1 Adoption du Règlement 2020-01 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2020

- 3. Affaires nouvelles**

- 4. Communication des membres du conseil**

- 5. Période de questions**

- 6. Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc
APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté.

Adoptée.

2. Règlements

2.1	2020-01-030	Adoption du Règlement 2020-01 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2020
-----	-------------	---

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020, le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté le budget de la Ville pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU QUE le conseil municipal doit déterminer les redevances municipales exigibles conformément à ce budget;

ATTENDU les dispositions spécifiques de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) et de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q. c. F-2.1) relatives à l'imposition de taxes et de tarifs et notamment l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU QUE lors de la séance extraordinaire du 21 janvier 2020, un avis de motion du présent règlement a été dûment donné et le projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Linda Toulouse

APPUYÉ PAR Madame Jocelyne Rajotte

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **D'ADOPTER** le Règlement 2020-01 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2020.

Adoptée.

3. Affaires nouvelles

- Aucune

4. Communication des membres du conseil

- Aucune

5. Période de questions

- Aucune

6. 2020-01-031 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Richard Dubuc

APPUYÉ PAR Madame Roxanne Poissant

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- **QUE** la séance soit levée. Il est 7h32.

Adoptée.

Bruno Tremblay, maire

Me Karen Loko, greffière